

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



Février 2023

*J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -*

## BULLETIN SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

*Assister à l'Assemblée générale du CRÉAL, c'est :*

- Participer à définir l'orientation,*
- Envisager les actions à mener et leur mise en œuvre,*
- Assurer la pérennité et le renouvellement de l'association (notamment en participant à ses structures internes :  
commissions ponctuelles,  
comité de rédaction du bulletin,  
conseil d'administration.)*

*Nous comptons sur votre présence à Malaunay  
au centre socio-culturel Boris Vian, rue Lesouef  
le samedi 11 février 2023 à 14h30 heures.*

*(accueil à partir de 14h00)*

### SOMMAIRE

- 2 - Édito
- 3/8 - Rapport d'activité
- 9 - Rapport financier
- 10 - Effectifs du CRÉAL
  - Budget prévisionnel
  - Renouvellement du Conseil d'administration
- 11 - Annexe 1
  - Annexe 2
- 12 - Annexe F1
- 13 - Annexe F2
- 14 - Annexe F3
- 15 - Annexe F4
- 16 - Statuts du CREAL76 (articles 1 à 9)

**L'Assemblée générale 2023 se tient dans un contexte de bouleversements environnementaux, internationaux et d'offensives fondamentalistes attentatoires aux droits et libertés. La situation actuelle est lourde de dangers pour la paix, la planète, l'égalité sociale et les services publics, les droits des femmes, la laïcité.**



### *Un contexte inquiétant*

**L'agression de l'Ukraine et la guerre prolongée** soutenue par le patriarche orthodoxe de Moscou en communion avec Vladimir Poutine entraîne son cortège de destructions, de morts, de blessé·e·s, de déplacé·e·s. Cela accélère ou justifie un abandon des politiques en faveur de l'environnement, le renforcement de l'OTAN, des budgets militaires faramineux. Ces sommes miraculeusement disponibles ne sont plus dépensées

pour les services publics, le bien commun tandis que les salaires et pensions réels baissent et qu'une énième réforme des retraites entend opérer un hold-up de plusieurs années de vie des salarié·e·s. Les services publics continuent d'être dans le collimateur libéral pour satisfaire au dogme comptable plutôt qu'à l'intérêt général en matière de santé, de vieillesse, d'éducation.

**L'abandon de repères en matière de laïcité** au niveau local (métropole de Rouen et région Normandie finançant des établissements privés) comme au niveau national renforcent le séparatisme scolaire. La publication de l'Indice de position sociale (IPS) des collèges et

lycées met en lumière la sécession des classes favorisées avec un rôle néfaste pour la mixité sociale de l'enseignement privé. J.P Delahaye a montré le 14 décembre combien et comment la captation des budgets publics se faisait au détriment des pauvres.

**Les acquis** en matière de liberté d'expression, de conscience, de séparation du politique et du religieux, de droits des femmes **ne sont jamais définitifs**. En témoignent entre autres le revirement de la Cour suprême des États-Unis en matière d'IVG ou la sourdine mise par Macron sur le projet de loi sur la fin de vie après sa visite au pape. Inquiétante est la vision des jeunes sur la liberté d'expression (seulement 46 % des moins de 35

ans se disent encore *Charlie*), sur le port de signes religieux à l'école publique (52 % des lycéennes et lycéens y sont favorables). **L'absence de défense des principes laïques par abandon ou électoralisme ou leur édulcoration** en simple cohabitation de convictions par une partie de la gauche politique, syndicale, associative n'y est pas pour rien.

**L'énumération de quelques faits d'actualité** de l'année passée touchant les libertés ou la laïcité montre la nécessité de poursuivre nos combats, de dénoncer l'extrême droite religieuse qui veut imposer sa vision rigoriste, son emprise sur une grande majorité de croyant·e·s qui pratiquent leur culte paisiblement, de définir clairement notre orientation universaliste et laïque : les procès et appels concernant les attentats islamistes en France ; les mesures accumulées contre

les femmes en Afghanistan ; le « *djihadisme d'atmosphère* » dénoncé par Mickaëlle Paty ; le concours d'éloquence de juin 2022 où la laïcité serait « *le cercueil des femmes* » seulement 3 mois avant la révolte des femmes iraniennes ; l'attentat contre Salman Rushdie ; la revendication du port du hijab par des footballeuses ; le burkini dans les piscines de Grenoble ; les campagnes européennes affichant le voile ; les dérives sectaires en hausse en France selon la Miviludes...

### *Un formidable espoir nous vient d'Iran*

La courageuse lutte des femmes d'Iran est sans concessions avec le régime des mollahs qui opprime et spolie la population, les minorités kurdes, baloutches depuis 43 ans. Le voile est le symbole de cette oppression. **Le combat des Iraniennes contre le patriarcat imposé**

**au nom de la religion est universel**. La révolution en cours en Iran aura une incidence bien au-delà de ses frontières. L'enjeu pour l'extension de la séparation du politique et du religieux et de la laïcité implique notre solidarité.

**Notre AG aura à en dessiner les modalités. Mais notre solidarité passe aussi par le développement d'avancées laïques partout, la consolidation de notre association, son rajeunissement, le perfectionnement ou l'élaboration d'outils pour notre expression, notre action. Il nous faut adopter des perspectives propres à alimenter le combat laïque en liaison avec le combat social.**

## COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME

[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Assemblée générale statutaire 2023

# Rapport moral et d'activité

EXERCICE 2022

présenté au nom du Conseil d'Administration

Ce rapport moral et d'activité et le rapport financier constituent un ensemble apportant les informations sur l'action menée au cours de l'année 2022. C'est à partir de ces éléments et du débat sur l'orientation et les perspectives du CREAL76 que seront définies les propositions pour l'année qui s'ouvre et les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation.

Chaque adhérent·e doit connaître, examiner, soumettre à la critique les nombreux rouages et outils de notre association pour travailler collectivement à leur amélioration car une organisation en bon état de marche et impliquant le plus grand nombre est un gage de l'efficacité de nos actions.

## I. Des instances et des comptes-rendus réguliers

Le Conseil d'administration s'est tenu régulièrement avec 8 à 10 membres et de 2 à 4 adhérent·e·s les 10/02, 11/03, 27/04, 15/06/ 29/08, 12/10, 16/11, 04/01. Le CA est ouvert à tous ceux et toutes celles qui, adhérant au CREAL76, souhaitent apporter une participation active même ponctuelle. Que ceux et celles qui souhaitent connaître les lieux et dates des CA se manifestent dès le début de l'année. Le CA a organisé 3 commissions spécifiques le 18 mai (moyens de communication), 23 novembre (adhésions, formation et animation thématique, pérennisation et renouvellement de l'association), 30 novembre (féminisme, travail unitaire, Iran).

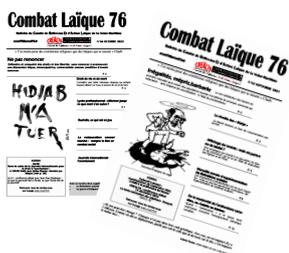
Chaque adhérent·e reçoit le compte-rendu de cette réunion dans la *Lettre du CREAL76*. Cet envoi peut être l'occasion de communiquer d'autres informations.

L'assemblée générale statutaire a été convoquée dans

les formes et délais prévus par les statuts. La convocation est accompagnée d'un document contenant le rapport moral et d'activité, le rapport financier ainsi que d'autres informations permettant à chaque adhérent·e de bien cerner la réalité de l'association et de préparer sa participation active à l'AG. Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée le même jour concernant le siège de l'association pour offrir une plus grande latitude quant à sa localisation.

Les statuts de l'association ont été actualisés le 20 mai 2017 dans l'optique du nécessaire élargissement et renouvellement de son Conseil d'administration. C'est un impératif pour pérenniser notre association que de rejoindre et renouveler son équipe d'animation dont la plupart des administrateurs sont présents depuis de nombreuses années et dont le remplacement devient incontournable.

## II. Les outils de communication et d'expression du CREAL76



### A. Combat laïque, une vitrine du CREAL76

*Combat laïque* n'est pas un simple bulletin de liaison entre membres de l'association, c'est une vitrine du CREAL76, un outil d'information, d'intervention et de réflexion. Le bulletin est un outil mis à la

disposition des adhérent·e·s qui doit servir à susciter de futures adhésions. Voilà pourquoi le tirage de *Combat laïque* est supérieur au nombre des adhérent·e·s qui ne doivent pas hésiter à en demander pour diffusion, des exemplaires supplémentaires.

Le tirage en A4 est servi aux adhérent·e·s tandis que des tirages A5 sont réservés à la diffusion militante. Des articles sont repris sur des sites nationaux (Comité laïcité république-CLR, Secularism is a Women issue –Siawi, ResPublica) ou régionaux (Laïcité Aujourd'hui ; Lettre hebdomadaire de Jacques Moutterlos).

La parution trimestrielle du bulletin en fait une publica-

tion qui doit privilégier les informations, les analyses, les prises de position dont l'importance, le sens dépassent l'actualité immédiate.

La parution du bulletin a été maintenue avec une même périodicité : n° spécial AG à destination des adhérent·e·s à jour de leur cotisation (fin janvier), n° 84 (mars), n° 85 (juin), n° 86 (octobre), n° 87 (décembre) ainsi qu'un spécial 1<sup>er</sup> mai.

Toutes les productions écrites du CREAL sont archivées et disponibles sur le site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr).

Nous avons besoin de constituer une photothèque pour illustrer le bulletin et nos autres publications : ayons le réflexe de transmettre des clichés (photographiques) libres de droits ainsi que des dessins ! Nous apprécions les dessins de Bernard Painchault qui font mieux que simplement illustrer les articles de *Combat laïque*. **Le nombre des auteur·e·s d'articles pour le bulletin est trop restreint.** Rappelons que le bulletin est ouvert à toute contribution que ferait parvenir tout·e adhérent·e. Même sous la forme d'un court billet, d'une brève ou d'un écho, d'une information.

**Il nous faut mettre en œuvre les préconisations de la commission du 18 mai** validées par le CA du 15 juin. Le Comité de rédaction doit se réunir en amont de chaque bulletin pour en définir le contenu, les thèmes à aborder. Pour assurer la régularité des différentes rubriques (laïcité, école, service public, féminisme, expression du CREAL, vie du CREAL...) il serait bon qu'elles soient « chapeautées » par un responsable dont le rôle serait d'assurer l'alimentation de la rubrique, soit en écrivant lui-même des textes, soit en sollicitant des textes. Il faudrait établir à l'avance la longueur des textes (nombre de caractères), écrire des textes les plus concis possibles, y glisser des intertitres et penser à une illustration possible. Nous reproduisons à nouveau les préconisations pour tenter d'organiser le bulletin en rubriques régulières, lister les types d'écrits attendus et donner quelques conseils techniques. (Voir ANNEXE 1).

Nous avons continué à bénéficier des chroniques de Dominique Delahaye, romancier, pour "La chronique du mécréant" et Guillaume Lecointre, professeur et chercheur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour "La chronique de Rahan". Le CREAL76 a publié 6 suppléments au bulletin sous forme de brochures en 2022 écrites par des adhérent·e·s : trois brochures sur la fin de l'empire colonial français et la guerre d'indépendance de l'Algérie : *L'Algérie avant 1954 ; La révolte en Algérie et la chute de la IV<sup>e</sup> République ; La résistance française à la guerre en Algérie et l'accession à l'indépendance de ce pays* par Pierre Miléo, docteur en histoire ; *Le libéralisme autoritaire à l'école : de Jean-Michel Blanquer à Pap Ndiaye* par Chantal Évano ; *Cévennes 1907 : féminisme, laïcité et combat social* par Sylvie Leprince. À ces 5 brochures s'ajoute le recueil des *chroniques de Rahan de 2014 à 2021* par Guillaume Lecointre.

**Débat : Quelles sont l'appréciation, les critiques des lecteurs du bulletin sur son contenu, son illustration, sa lisibilité, ses manques, ses apports informatifs ou théoriques ? Quelle appréciation des brochures ?**

### B. Le site du CREAL 76 et ses potentialités

Le bulletin, le site internet, la newsletter, la lettre aux adhérents, tweeter, chacun de ces moyens de communication a son utilité spécifique, il convient de mieux les coordonner. **Il nous manque toujours un répertoire organisé et actualisé des divers médias, relais, sites** permettant de faire connaître nos initiatives ou communiqués trop rarement diffusés dans la presse locale.

#### \*Le site internet, autre vitrine essentielle de notre association :

Régulièrement actualisé, le site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) impose un travail quasi quotidien à ses animateurs. C'est à la fois un outil d'archivage, une vitrine à utiliser pour faire connaître le CREAL76, un outil d'intervention et de documentation, un moyen d'expression rapide et renouvelé.



Il permet :

- aux adhérent·e·s de trouver toute la **documentation**, sur le CREAL76 et son histoire ainsi qu'une **bibliographie** et des **ressources** mais aussi de suivre, presque au jour le jour, **l'activité de l'association**.
- à toutes et tous de retrouver dans **l'agenda** les manifestations syndicales ou associatives, des spectacles et expositions temporaires
- aux militant·e·s, organisations, structures, collectivités de trouver un éventail d'animations, de ressources, de documents variés rassemblés dans **une plaquette** consultable dans la rubrique *Ressources*
- aux visiteurs de se faire une idée de nos activités et de l'état de notre réflexion collective, d'entendre ou de visionner dans leur intégralité des **conférences** que nous avons organisées ou auxquelles nous avons par-

ticipé,

- aux personnalités sollicitées par le CREAL76 pour venir tenir une conférence ou animer un débat de se faire une idée de l'association, de ses buts, de son fonctionnement.
- de publier un **billet** si possible bi-mensuel de 1 000 signes en lien avec l'actualité. Les propositions de billet sont les bienvenues.
- **de consulter les tweet du CREAL76 et de les retweeter**. Le rachat de Twitter par Elon Musk suscite des craintes et si le CA du 16 novembre n'a pas décidé de fermer le compte CREAL, il se prononce pour une vigilance particulière et s'intéresse à des alternatives.
- de publier des **communiqués** également envoyés à la presse et aux organisations ainsi qu'à nos contacts nationaux.

- de recevoir les **newsletters** (lettres d'information) envoyées régulièrement. 227 inscrits à la newsletter à ce jour dont une centaine d'adhérent·e·s, reçoivent donc les informations qui scandent la vie du CREAL76 : un **billet** traitant de l'actualité, la parution du **bulletin Combat laïque**, l'annonce des **initiatives diverses**, etc.

Les possibilités du site sont trop peu utilisées, il est par exemple possible **d'alimenter la rubrique Lu, vu, entendu pour signaler et diffuser un document écrit, audio ou vidéo** en indiquant son lien d'accès et en en faisant une très courte présentation de 4 lignes maximum. Cette rubrique permet aussi de **signaler un évènement, une initiative** pour l'agenda du site. La refondation de la présentation actuelle du site est à l'étude.

### Adresses électroniques

Le recours aux adresses électroniques se montre indispensable pour diffuser rapidement des informations urgentes, des annonces, des initiatives d'associations amies, des appels concernant des manifestations ou des pétitions et maîtriser les frais postaux. **Que les connecté-e-s qui n'ont pas donné leur adresse courriel réparent cet oubli !**

Mais que les non connecté-e-s se rassurent, ils recevront leur courrier !

### Banderoles, drapeaux et badges

Souhaitons que rapidement nous puissions ressortir plus souvent notre banderole : « **Lier la Laïcité au combat social** » et nos drapeaux dans les manifestations publiques diverses auxquelles le CREAL76 prend part (même si parfois quelques bras supplémentaires seraient les bienvenus). Nous disposons aussi de badges utiles pour notre visibilité lors de notre participation à diverses manifestations et initiatives.

**Débat : Quelles sont vos remarques ou critiques sur le contenu, les manques, la forme du site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) ? des newsletters ? Quelles propositions pour améliorer leur diffusion ? La rubrique Lu, vu, entendu est-elle utile ? Faut-il maintenir le compte tweeter du CREAL ?**

## III. Le CREAL76 à l'initiative et dans les mouvements sociaux en 2022

### A – Vie du CREAL76

- Le CREAL76 a été présent dans nombre de manifestations du mouvement social en 2022. Ces manifestations ou initiatives ont été de plusieurs types :
  - 2 manifestations contre la guerre en Ukraine
  - 4 manifestations à l'appel de syndicats de l'Éducation nationale dont 2 concernant la voie professionnelle
  - 3 manifestations interprofessionnelles (salaires, droit de grève)
  - 1 manifestation sur les retraites, pensions
  - 3 manifestations en lien avec la défense des droits des femmes
  - 1 rassemblement contre l'extrême droite et ses idées
  - Le 1<sup>er</sup> mai avec un bulletin spécial du CREAL 76



Pour certaines de ces initiatives le CREAL76 a distribué un tract (18/12 sur les migrant·e·s ; 17/11 sur la voie professionnelle) et/ou s'est exprimé (le 8 mars ; le 02/07 sur l'avortement ; le 28/09 lors de la réunion publique dans le cadre de la Journée internationale pour le droit à l'avortement).

À ces participations, il convient d'ajouter la mobilisation impulsée par le CREAL76 et qui a réuni 19 organisations contre l'adoption de financement par la Métropole Rouen-Normandie de subventions importantes pour une école vétérinaire privée (UniLaSalle) et pour l'implantation de l'Institut catholique de Paris à Rouen, route de Neufchâtel.

- Le CREAL76 a organisé 2 conférences (on peut les visionner : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>) :

- Le 25 mars dans le cadre de *Rouen donne des Elles*, en partenariat avec le Museum d'histoire naturelle, avec Marylène Patou-Mathis (*Les femmes préhistoriques, regards d'hier et d'aujourd'hui*)

- Le 14 décembre avec Jean-Paul Delahaye (*Ce que la pauvreté fait à l'école, ce que l'école fait de la pauvreté*)

Ces initiatives, les tracts d'appel, les vidéos de certaines interventions sont détaillées dans la rubrique *Vie du CREAL* de *Combat Laïque*, on peut aussi consulter la rubrique *Actions passées 2022* du site : <http://www.creal76.fr/pages/activites/actions-passees.html>



Conférence avec Marylène Patou-Mathis le 25 mars 2022

- Le CREAL76 a participé au forum des associations de Rouen le 10 septembre.
- Le CREAL76 a publié des communiqués, des courriers ou des adresses : *Attentat contre Salman Rushdie* fin août ; *Solidarité avec les femmes d'Iran* le 12/10 ; *La gendarmerie et Sainte Geneviève* le 21/11.
- Le CREAL a signé des communiqués du Collectif laïque national dont il est membre : *La liberté d'expression menacée* le 25/02 ; *Dérives communautaires à Grenoble* le 13/05 ; *Avec les femmes et les hommes d'Iran contre la dictature des mollahs qui tue* le 03/10.
- Le CREAL a prêté l'exposition *La laïcité en questions* de la BnF au lycée Le Corbusier de Saint-Étienne-de-Rouvray où elle a été visitée par 8 classes fin novembre et début décembre. Le CREAL est intervenu au collège Branly de Grand-Quevilly auprès de 4 classes de 3<sup>e</sup> sur le thème « Qu'est-ce que la laïcité ? » à partir de diapos tirées d'une vidéo de l'UFAL. Très bon accueil dans les deux cas.

Notre participation aux manifestations et initiatives du mouvement social nous permet d'être en contact avec lui, de diffuser nos tracts, brochures et bulletins, de donner corps à notre perspective de liaison du combat laïque et du combat social.

## **B – Le CREAL76 dans les collectifs**

Outre les participations et actions listées dans le paragraphe précédent, le CREAL76 participe à des collectifs :

- **Le CDLF (Collectif de défense des libertés fondamentales) en 2022.**

Le CDLF s'est réuni régulièrement avec plus ou moins de participant·e·s.

C'est finalement la mairie de Rouen qui souhaite s'occuper de poser une plaque en mémoire de Jules Du-rand.

Cette même mairie a invité le CDLF à participer au Comité d'éthique et d'évaluation de la vidéosurveillance. Considérant qu'il s'agit d'une vidéosurveillance que nous réprouvons, nous avons refusé à l'unanimité.

Le CDLF s'inquiète des textes répressifs et une analyse est faite du schéma national de maintien de l'ordre ( voir <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-84-mars-2022.pdf#page=15> ).

Nous avons appris que la métropole de Rouen se veut « ville accueillante » (pour les migrant·e·s) et que le tribunal administratif a débouté le préfet qui l'attaquait l'accusant de complicité avec les passeurs.

Deux manifestations contre l'agression russe de l'Ukraine ont été organisées. Par contre les prises de parole y ont été refusées, le CREAL souhaitant notamment que soit prise en compte la néfaste influence politico-religieuse de l'église orthodoxe dans ce conflit.

Rien n'a été fait en soutien au peuple iranien, certains refusant de voir le lien entre islamisme, port du voile et patriarcat, s'inquiétant même du risque, ici d'islamophobie... vision inacceptable pour le CREAL.

Un livre - *Rouen colonial* - a été écrit par quelques membres d'associations du CDLF avec quelques confusions entre les auteurs et le CDLF global.

La surveillance informatisée et la récupération de données se développant, le CDLF a invité La Quadrature du Net à donner une conférence à ce sujet. Elle est prévue le 1er février.

## **Débat : Le CDLF est-il encore un outil unitaire de défense des libertés fondamentales ? Le CREAL doit-il continuer à en être membre ?**

### **• Travail féministe unitaire en 2022**

Trois jours seulement avant notre précédente AG, le **GAF** (Groupe d'action féministe) avait annoncé sa décision de ne pas signer le texte unitaire d'appel au 8 mars 2022 et de ne pas s'associer à la banderole. Il appelait cependant à la manifestation unitaire de 18h (pour laquelle nous avons accepté ses exigences de non mixité de la première partie du cortège malgré beaucoup de réticences) mais décidait de faire une deuxième manifestation à 20h.

Nous avons discuté de ces problèmes en AG et nous avons décidé de poursuivre le travail unitaire malgré les divisions.

Si la manifestation du 8 mars s'est dans l'ensemble plutôt bien passée, l'année ne s'est pas poursuivie sans heurts...

Nous avons très vite décidé de faire une réunion publique le **28 septembre** dans le cadre de la **Journée internationale pour le droit à l'avortement** : le CREAL s'est pleinement investi dans son organisation dès le début de l'été.

Mais la décision de la Cour suprême des États-Unis nous a imposé d'appeler dans l'urgence à un **rassemblement le 2 juillet**. Le GAF a prétendu être seul à l'initiative de cette mobilisation et il a voulu interdire une prise de parole au CREAL qui s'est imposé malgré les pressions.

Le 8 septembre, le **GAF** a envoyé sur la liste unitaire Droits des Femmes un message annonçant son intention de ne plus participer aux réunions unitaires et **mettant fortement en cause le CREAL** (cf. **annexe F1**). Le CA du CREAL du 12 octobre a élaboré un texte de réponse au GAF, « **Pour l'unité d'action féministe** », qui a été envoyé le 14 octobre sur la même liste unitaire (cf. **annexe F2**).

Entre temps, les participant·e·s aux réunions unitaires ont décidé d'organiser un **rassemblement le 28 septembre à 18h au Palais de Justice** avant la réunion publique pour le droit à l'avortement prévue à 19h30 à

la Halle-aux-Toiles : dès qu'il a eu connaissance de ce rassemblement, le **GAF** a appelé à manifester **à la même heure mais à la Gare** ! La FSU et la CGT ont alors fait machine arrière et décidé de n'appeler à aucun rassemblement. SOLIDAIRES n'a jamais fait connaître clairement sa position mais le rassemblement au Palais de Justice n'a pas eu lieu.

A la suite de ce clash, la FSU a annoncé son intention de ne travailler qu'avec les autres organisations syndicales... excluant de fait le CREAL du travail unitaire sur les Droits des Femmes.

Il n'y a donc pas eu de manifestation unitaire le **25 novembre** pour la **Journée internationale contre les violences faites aux femmes**, mais un rassemblement à 18h sur les seules violences au travail à l'appel de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES. Pour faire bonne mesure, le GAF a appelé à manifester à 20h. Comme NOUS TOUTES avait organisé de son côté une manifestation le 19 novembre, il y en a eu trois à Rouen autour du 25 novembre !

C'est donc avec beaucoup de surprise que nous avons reçu une **invitation à une réunion unitaire le 9 janvier pour préparer le 8 mars 2023**. Le CA du CREAL du 4 janvier a débattu de l'opportunité de retourner dans des réunions unitaires compte tenu des gros problèmes évoqués plus haut. Il a pris la décision d'envoyer un message préalable sur la liste unitaire pour proposer d'établir des règles permettant un fonctionnement correct et aussi de tenter d'élargir le collectif (cf. **annexe F3**).

Cette réunion a été plutôt positive, d'une part parce que le **GAF** a semble-t-il changé de tactique et annoncé sa « *volonté de cadre commun avec appel commun à une manif* », d'autre part parce qu'il y avait des représentantes de nouvelles organisations (NOUS TOUTES et le Mouvement du Nid). Le compte-rendu détaillé de cette réunion est à lire absolument pour pouvoir décider si le CREAL poursuit ou non le travail unitaire féministe (cf. **annexe F4**).

## **Débat : Le CREAL76 doit-il poursuivre sa participation au travail unitaire féministe ? À quelles conditions et avec quel mandat ?**

• **Le collectif laïque national :**

Les réunions ont lieu une fois par mois en visioconférence. Le CLN regroupe une quarantaine d'organisations nationales ou locales « *agissant pour la laïcité et les droits de l'Homme* ». Il publie des communiqués en ce sens sur des questions d'actualité et publie un rapport annuel. Chaque membre a le loisir de signer ou non ces productions. Le CREAL a signé les communiqués proposés en 2022 et approuvé le rapport national bientôt disponible.

Le CLN est l'un des seuls outils de liaison des organisations laïques au niveau national. Les échanges et informations lors des réunions sont utiles pour avoir une vision nationale des problématiques et actualités liées à la laïcité et de pouvoir y réagir collectivement.

À l'initiative du CLN, et sans que toutes ses composantes notamment locales comme le CREAL y adhèrent nécessairement, s'est constituée en 2022 une association de défense des laïques (AD3L). Cette structure est chargée de soutenir et défendre les victimes laïques, militant·e·s, élu·e·s, personnes victimes d'intimidations, harcèlement, diffamations, procès et peut impliquer un soutien financier, juridique.

Le CA propose de poursuivre notre participation au CLN.

## IV. Orientation et perspectives

Les axes fondamentaux figurant à l'article 2 de nos statuts semblent toujours pertinents :

- **rassembler** dans cette période où les forces de divisions se développent
- **lier la laïcité au combat social** au moment où les reculs sur ces deux plans sont inquiétants
- **inscrire notre réflexion et notre action dans un cadre** universaliste au moment où les communautarismes et les identitarismes essaient de s'imposer
- rappeler que **le principe laïque est un principe incontournable d'émancipation**, indispensable à la réalisation d'une république démocratique et sociale.

**La défense et l'extension des services publics** dont l'hôpital, leur fonctionnement solidaire au service de la population à rebours d'une gestion comptable, d'un objectif de rentabilité sont impératifs. Ce sont des outils de l'égalité qui doivent avoir les moyens de leur mission : santé, dépendance, éducation... Le CREAL76 continuera à participer aux mobilisations sur ces objectifs en rappelant le principe de laïcité applicable aux services publics.

**La défense de l'école publique laïque**, dans un contexte où le dualisme scolaire n'est plus contesté y compris par une partie de la gauche, devient de plus en plus difficile mais néanmoins nécessaire. La captation des budgets publics par l'enseignement privé confessionnel, commercial - avec des entités privées financées par des fonds d'investissement comme dans l'enseignement supérieur - atteint des niveaux importants. Si les récentes enquêtes journalistiques (*Libération, Le Monde*) sont des points d'appui, elles soulignent le manque ou l'absence de travail national par les organisations laïques ou syndicales. Gérard Delfau (ancien sénateur) nous fait une proposition de coorganisation de colloque : "*École publique, École privée confessionnelle. L'urgence d'un sursaut pour sauvegarder la mixité sociale et la liberté de conscience de notre jeunesse*". (Voir ANNEXE 2).

**Nous continuerons à nous adresser aux acteurs sociaux, politiques pour tenter de retrouver une unité indispensable** pour faire progresser les combats

communs d'émancipation individuelle et collective (droits humains, antiracisme, féminisme, laïcité). Si le rassemblement des laïques trouve une concrétisation encore insuffisante dans notre département, l'unité du camp laïque semble difficile à mettre en œuvre au niveau national. Nous proposons de poursuivre notre participation au CLN. Pour ce qui concerne notre participation au CDLF et au travail unitaire féministe, notre participation - sur des bases universalistes, laïques, anticléricales - est conditionnée par la prise en compte de ces bases comme par un fonctionnement démocratique et respectueux des décisions prises en commun.

**Parmi les raisons de cette difficile unité**, nous notons le progrès de conceptions réductrices de la laïcité à une cohabitation de convictions, laissant place à des communautarismes ou identitarismes y compris dans des syndicats ou organisations se classant à gauche. Il nous faut continuer la réflexion et un travail de décryptage des notions utilisées et médiatisées (islamophobie, décolonialisme, intersectionnalité, antiracisme 'politique', féminismes diversement qualifiés...). Dans cette période critique où les clivages s'exacerbent, **notre travail de clarification et d'éducation populaire est nécessaire**. Il pourra prendre la forme de réunions publiques, d'articles d'analyse dans nos publications. Nous proposons de mettre sur pied des réunions thématiques régulières s'adressant aux adhérent·e·s et qui peuvent être ouvertes. Les thèmes figurant dans le dépliant *Formations, conférences, débat, ressources* peuvent être retenus pour ces réunions : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/formation-conferences-debats-ressources.html>

Nous proposons de nous adresser aux élèves des collèges et lycées en utilisant l'exposition *La laïcité en questions* de la BnF et les diapos tirées de la vidéo de l'UFAL : [https://www.ufal.org/laicite/le-clip-anime-de-lufal-sur-la-laicite/?utm\\_source=mailup&utm\\_medium=courriel&utm\\_campaign=flash](https://www.ufal.org/laicite/le-clip-anime-de-lufal-sur-la-laicite/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash)

[utm\\_source=mailup&utm\\_medium=courriel&utm\\_campaign=flash](https://www.ufal.org/laicite/le-clip-anime-de-lufal-sur-la-laicite/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash)

Cela nécessite d'élaborer un document de présentations à adresser aux établissements scolaires.

**Concernant la Loi sur le *séparatisme*** (Loi confortant les principes républicains) adoptée le 24 août 2021 et de son application, nous pouvons douter de la volonté du pouvoir exécutif de lutter contre le séparatisme même islamiste. La France continue de soutenir des régimes (Qatar, Arabie Saoudite...) qui promeuvent les Frères musulmans, les wahhabites, et à leur vendre des armes. Nous avons déjà évoqué le caractère néo-concordataire des pouvoirs publics entendant organiser le culte musulman, la faveur accordée à l'Église catholique pour exploiter son immense parc immobilier, le

Contrat d'engagement républicain néfaste aux libertés associatives. C'est ce dernier point, d'actualité, qui est utilisé par le ministre de l'Intérieur et les préfetures contre les associations notamment environnementales pour leur ôter subventions, agréments ou pour les inquiéter à propos de leurs actions ou d'ateliers de « désobéissance civile ». Nous devons être vigilants et nous condamnons cette vision visant à imposer un catéchisme républicain, un conformisme idéologique, et à réprimer des associations.

**Combattre tous les fondamentalismes religieux violents** de l'Afghanistan à l'Iran, les reconquêtes cléricales en marche aux USA, au Brésil, en Pologne... est indispensable pour permettre l'accès aux droits humains dont la liberté de conscience, garantie protégeant toutes les convictions. Nous devons refuser les dénis, le relativisme que savent utiliser les fondamentalistes et qui sont des défaites pour les libertés et l'égalité. La formidable **mobilisation des femmes iraniennes** depuis le 16 septembre et la mort de Mahsa Amini sous les coups de la police des mœurs est **un immense espoir pour**

**l'Iran tout entier et bien au-delà.** Il n'y a pas eu au plan national comme au plan local d'initiatives significatives de solidarité avec les femmes et le peuple iranien impulsées par les organisations notamment de défense des droits humains. Nous avons mis sur pied une réunion publique dans le cadre de *Rouen donne des Elles* avec Chahla Chafiq, sociologue et auteure iranienne. Elle aura lieu le mardi 28 mars à l'auditorium des Musées Beauvoisine à Rouen (190, rue Beauvoisine). Parmi les questions : Quelles avancées vers un régime laïque ? Quelle solidarité ?

**Débat :**

- **Quelle réponse à la proposition de G. Delfau ?**
- **Le CREAL doit-il proposer une forme de structuration de solidarité avec les femmes iraniennes, le peuple iranien ?**



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime



courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal 76

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS  
Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN  
Adhésion 2021 : 22 €

site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801  
Directeur de la publication : Francis VANHÉE

## **ANNEXE 1**

### **Combat laïque : structuration, conseils techniques, rubriques**

Le CA du CREAL réuni le 13 novembre 2020 valide avec quelques ajouts les propositions de la commission de travail du 14 octobre sur le bulletin *Combat laïque*. Pour faciliter la participation plus large souhaitable à l'élaboration et aux propositions d'articles, voici quelques préconisations techniques, conseils rédactionnels et thématiques attendues organisés en rubriques pour mieux structurer le bulletin.

#### **A. Structuration du journal :**

- 20 pages
- Rappels techniques : articles d'une page (sauf brèves, dossiers...) ; un titre et des sous-titres ; un chapeau et un sabot (intro et conclusion) ; écrire ou mettre son texte en Arial narrow 11 ; ne pas faire de mise en page (cela complique le travail du maquettiste)
- types d'écrits : brèves ; articles une page ; brochures ; notes de lecture ; chroniques du mécréant et de Rahan; encarts y compris dans un article ou dossier ; photos annotées ; citations
- Brochures insérées comme suppléments au bulletin
- Photos et légendes en libre accès

#### **B. Thématiques et rubriques :**

- décryptage (vocabulaire, notions, histoire des mots)
- laïcité et son actualité
- Coup de chapeau à une actualité positive en matière de laïcité
- École, éducation, enseignement privé
- Droits et libertés (racisme, droits fondamentaux, migrations...)
- féminisme
- Services publics
- Social
- Environnement
- Échos du monde
- Sciences
- Communiqués et expression du CREAL
- Vie du CREAL
- Textes en ligne
- Citations

## **ANNEXE 2**

Message du 14.01.2023 de Gérard Delfau (ancien sénateur, directeur de la collection *Débats laïques* chez *L'Harmattan*) suite au billet *Étrennes pour la Catho à Rouen*

Cher Francis,

Quelle honte, le financement de l'université catholique concurrente! Qui l'a voté? Précisez-le et je mettrai votre communiqué sur le site à Prises de position. Merci pour l'annonce du livre de Gérard Bouchet. Il est remarquable, Cela me suggère une idée. J'envisage d'organiser pour la rentrée un colloque d'une journée sur le thème "École publique, École privée confessionnelle. L'urgence d'un sursaut pour sauvegarder la mixité sociale et la liberté de conscience de notre jeunesse". Pas de cadeau! Et l'objectif de déboucher sur un programme politique de gauche en vue de la prochaine présidentielle. Évidemment il faudrait associer des syndicalistes enseignants, -l'UNSA est en pointe, ainsi que des dirigeants politiques, et il y en a quelques-uns que je sais favorables. Il conviendrait, d'abord, d'établir l'état des lieux, ce qui se ferait entre autres à partir des ouvrages de Jean-Paul Delahaye et des titres que j'ai consacrés à ce thème dans la collection *Débats laïques*, dont ceux signés Eddy Khaldi et Gérard Bouchet. J'ai la possibilité de bénéficier gratuitement du théâtre du Lucernaire, à Paris, grâce à L'Harmattan. Mais organiser cette rencontre chez vous et par vous aurait évidemment tout son sens. Autre solution, que vous soyez les organisateurs avec moi de cette manifestation au Lucernaire. Dites-moi ce que vous pensez de ma proposition. D'ores et déjà, je sais que l'association Respublica serait intéressée, dans la mesure où je vais publier le texte d'un de leurs responsables, Pierre Hayat, sur le thème "Liberté de conscience des écoliers et liberté d'enseignement", sujet que rend actuel la pression de l'Islam politique.

Vous voyez que je ne manque pas d'ambition pour 2023. La collection vient de bénéficier de plusieurs signaux positifs depuis un mois, et je veux reprendre ce que j'avais réussi au Lucernaire, avant l'interruption causée par le Covid. Bref êtes-vous partants ? Dites-moi ce que vous pensez de ma proposition, et si elle peut s'insérer dans un programme que vous avez déjà élaboré et qui est sans doute chargé.

Évidemment, Cette manifestation déboucherait sur une publication des actes dans un volume de la collection, signé par vous. Cela correspond à mon souhait de publier dans la collection des textes émanant de structures et associations, qui défendent notre conception de la Laïcité-séparation. Cf. PJ.

Amitiés laïques.

Gérard

## ANNEXE F1

### Message du GAF (Groupe d'Action Féministe) sur la liste unitaire Droits des Femmes

8 septembre 2022

Bonjour à tou.tes,

Nous ne souhaitons plus prendre part aux réunions « unitaires » qui regroupent certains syndicats et le CREAL, nous ne serons pas présentes demain soir. Le cadre de nos échanges ne nous paraît pas pertinent. La présence du CREAL, association laïque légitime dans son champ de réflexion mais qui peut difficilement être assimilée à une association féministe, nous paraît d'autant moins légitime que les associations de femmes migrantes ou d'origine étrangère, ne sont pas associées. À ce problème de fond, s'ajoute des difficultés plus concrètes, secondaires mais récurrentes, dans les modalités de nos actions communes.

Cela ne nous empêchera aucunement de travailler avec certain.es d'entre vous par ailleurs, de manière constructive et respectueuse.

Les réunions du GAF et assemblées féministes restent tout à fait ouvertes à tou.tes les individus.

Nous souhaitons cependant revenir sur ce qu'il s'est passé lors de la manifestation de juillet dernier sur le droit à l'avortement.

Un mail nous a été envoyé pour demander si l'on organisait quelque chose en réaction aux mesures prises aux Etats-Unis. Nous avons ensuite décidé lors d'une réunion du GAF d'appeler à un rassemblement suivi d'une manifestation et nous avons prévenu par mail aussitôt. Il n'y a eu aucune réponse pour évoquer une quelconque manifestation unitaire. Organiser une manifestation unitaire demande davantage qu'envoyer une demande sur sa tenue et accepter vaguement une heure et un lieu.

Le jour même de la manifestation, aucune association ni aucun syndicat n'est venu discuter avec nous en début de rassemblement afin de savoir comment s'organisaient d'éventuelles prises de parole, comme cela a lieu lors de rassemblements unitaires.

Nous avons donc effectué notre prise de parole avant

de partir en manifestation. Mais le CREAL a décidé de prendre longuement la parole, sans que rien n'ait été concerté avant. Premier élément qui nous a questionné puisque jusque-là ni l'appel au rassemblement ni la prise en charge de la tenue de la manifestation n'a été fait de manière unitaire. Dans ce cadre, la moindre des choses aurait été d'en parler avant le début du rassemblement, qui plus est pour une intervention aussi longue.

Nous sommes ensuite parti.es en manifestation, manifestation également qui ne semblait pas unitaire puisque des membres de syndicat nous ont invectivé.es de manière brutale car nous avons débuté la manifestation sans voir que 2 ou 3 fachos tentaient d'exister en fin de cortège. Il va de soi que si nous avions vu ces personnes, nous aurions réagi. Deuxième élément donc, qui nous interroge : si la manifestation était considérée comme unitaire, alors pourquoi reprocher au GAF de ne pas avoir pu gérer la sécurité de l'ensemble du cortège? Si la manifestation n'était pas « unitaire » (dans son appel tout du moins), nous ne considérons pas que venir nous « engueuler » pour ne pas avoir vu ces 3 fachos soit une pratique militante très solidaire.

Enfin, une autre personne du CREAL est venue lors de la manifestation, là également, nous sermonner de manière désagréable car nous « diviserions le féminisme ». Sur ce point, nous vous invitons à lire notre charte. Nous défendons un féminisme inclusif et intersectionnel, qui prenne en compte tou.tes les personnes victimes d'oppression et du patriarcat : qu'iels soit cisgenres, transgenres, racisé.es, travailleureuses du sexe, musulman.es, portant le voile ou non, jeunes, vieilles. Il ne nous semble pas qu'en affirmant ce à quoi nous aspirons puisse être qualifié de "division". Dans tous les cas, nous n'avons certainement pas à nous faire prendre à parti aussi brutalement lors d'une manifestation que nous avons prise en charge, à défaut de discussion unitaire à ce sujet.

Respectueusement,

Le GAF

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "[Écrivez-nous](#)".
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 

ANNEXE F2

**Message du CREAL 76 sur la liste unitaire Droits des Femmes**

**14 octobre 2022**

Bonsoir,

Le Conseil d'administration du CREAL 76 réuni le 12 octobre vous fait part de sa réaction suite au message du 08.09 où le GAF met en cause notre association. Merci d'en prendre connaissance.

Bien cordialement,

Francis VANHÉE, président du CREAL 76

**Pour l'unité d'action féministe**

(Réponse au GAF – Groupe d'Action Féministe)

Il y a moins d'un an, le 10 novembre 2021, le CREAL 76 se réjouissait de la reprise d'un travail féministe unitaire dans la région rouennaise. Malgré des approches et conceptions différentes - ce qui est légitime -, des organisations, des syndicats ont pu trouver un consensus pour organiser une mobilisation le 25 novembre 2021 (journée internationale de lutte contre les violences faites aux Femmes), puis le 8 mars 2022 (journée internationale de lutte pour les Droits des Femmes). Devant l'urgence et sur la base d'un texte national, un appel commun à rassemblement le 2 juillet était lancé pour le droit à l'avortement suite à la mesure régressive de la Cour suprême des États-Unis, rassemblement auquel le GAF, qui n'en était pas à l'initiative, s'est finalement associé.

Moins d'un an après la première réunion unitaire, un message du GAF du 8 septembre indiquait, à la veille de la dernière réunion de préparation de la journée internationale pour le droit à l'avortement du 28 septembre, leur décision de ne « plus prendre part aux réunions unitaires ».

Nous souhaitons répondre sur le fond au message du GAF aux autres organisations car il met en cause le CREAL 76. « La présence du CREAL, association laïque légitime dans son champ de réflexion mais qui peut difficilement être assimilée à une association féministe, nous paraît d'autant moins légitime que les associations de femmes migrantes ou d'origine étrangère, ne sont pas associées. »

Nous ne nous permettons pas de mettre en cause la légitimité d'une organisation syndicale ou autre quant à la pertinence de son intervention sur la question féministe. Nous n'entendons pas que celle du CREAL le soit. Le ton inquisitorial du

GAF sur la base d'une confiscation d'une question aussi importante que les droits des femmes est inacceptable.

De plus, mettre en balance la présence du CREAL et l'absence « des associations de femmes migrantes ou d'origine étrangère » (comme si c'était du fait du CREAL ?) vise à jeter la suspicion sur la laïcité assimilée à une hostilité foncière à ces catégories de la population. L'amalgame laïcité = racisme n'est pas loin et le rapport entre laïcité et féminisme est totalement nié.

Le CREAL a toujours lié le combat social au combat laïque. Les exemples mondiaux où les forces théocratiques sont à l'œuvre ne manquent pas, ce qui a des conséquences pour toutes les femmes, mais aussi pour l'ensemble des personnes. Partout où les droits des femmes régressent, l'ensemble des droits humains régresse.

Le CREAL défend un féminisme universaliste pour lequel la laïcité est un point d'appui pour l'émancipation de toutes et tous. « Le refus du sexisme » - comme celui du racisme - est mentionné dans ses statuts, son bulletin comporte une rubrique féministe, ses conférences régulières de mars ont notamment permis d'échanger avec Karima Bennoune, Djemila Benhabib, Marieme Helie-Lucas, Chahla Chafiq, Martine Sorti...

Lors de la réunion du 8 septembre à laquelle le GAF n'a pas souhaité participer, il a été décidé d'organiser un rassemblement unitaire le 28 à 18h au Palais de Justice. Le GAF a prévenu le 11 qu'il appelait à un rassemblement le 28 à la même heure mais en un lieu différent, la Gare. L'appel unitaire s'est alors limité à la réunion publique à 19h30 à la Halle-aux-Toiles prévue depuis juillet.

Le GAF veut s'arroger le monopole de l'action féministe et ferme définitivement la porte au travail unitaire avec d'autres organisations quand il écrit : « Les réunions du GAF et assemblées féministes restent tout à fait ouvertes à tou.tes les individus ».

Heureusement, la nécessité de l'action féministe est partagée par nombre d'organisations qui n'ont pas à se ranger derrière une bannière. Rompre l'unité les dessert toutes et dessert surtout la cause des femmes.

Le CREAL continuera à défendre la nécessité de poursuivre et de renforcer les relations unitaires pour faire progresser les Droits des Femmes.

CA du CREAL 76 du 12-10-2022



29.09.22 à Rouen



18.10.2022 à Rouen

## ANNEXE F3

### Réponse du CREAL 76 à l'invitation de l'intersyndicale (message du 24-11-2022)

7 janvier 2023

Bonjour,

Le CA du **CREAL 76** a examiné cette nouvelle proposition de travail unitaire lors de sa réunion du mercredi 4 janvier.

Les membres du **CREAL** ont été très surpris·e·s de cette invitation qui intervient quelques semaines seulement après la décision de ne travailler qu'en intersyndicale prise par la **FSU** le 3 octobre : « [La FSU] fait le constat que le caractère unitaire du périmètre actuel n'est plus. Elle va donc limiter les échanges au cercle uniquement intersyndical et travailler seulement avec la CGT et Solidaires. La FSU va proposer à CGT et Solidaires de travailler à la préparation du 25 novembre centré sur les VSS au travail pour rester sur nos secteurs d'intervention privilégiés et pour lesquels nous sommes compétent·e·s ».

Persuadé qu'un travail unitaire est nécessaire pour faire progresser les Droits des Femmes, le **CREAL** avait alors exprimé sa grande déception de voir l'unité patiemment reconstruite depuis un an prendre fin. Il avait au contraire proposé d'étoffer le Collectif en contactant les organisations qui ne viennent pas aux réunions.

Fidèle à sa volonté de rassembler et soucieux de trouver des points d'accord malgré des divergences entre organisations que nous ne nions pas, le **CREAL** pourrait donc se réjouir de la proposition de reprendre les réunions unitaires.

Mais, pour cela, il faudrait que des règles de fonctionnement soient discutées et établies clairement.

Nous ne voulons en effet pas revivre un épisode comme celui du 28 septembre où le rassemblement au Palais de Justice pour le droit à l'avortement, décidé unitairement, avait été annulé parce que le **GAF** avait décidé, après en avoir eu connaissance, d'appeler à manifester à la même heure mais pas au même endroit.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, pour renforcer le travail unitaire envisagé, il serait important de prendre contact de façon personnalisée avec des militantes des organisations qui reçoivent nos mails pour les inciter à venir aux réunions.

Cordialement,

Catherine DUMONT, pour le **CREAL 76**

### Message de l'intersyndicale 76 sur la liste unitaire

24 novembre 2022

#### Invitation réunion préparatoire 8 mars

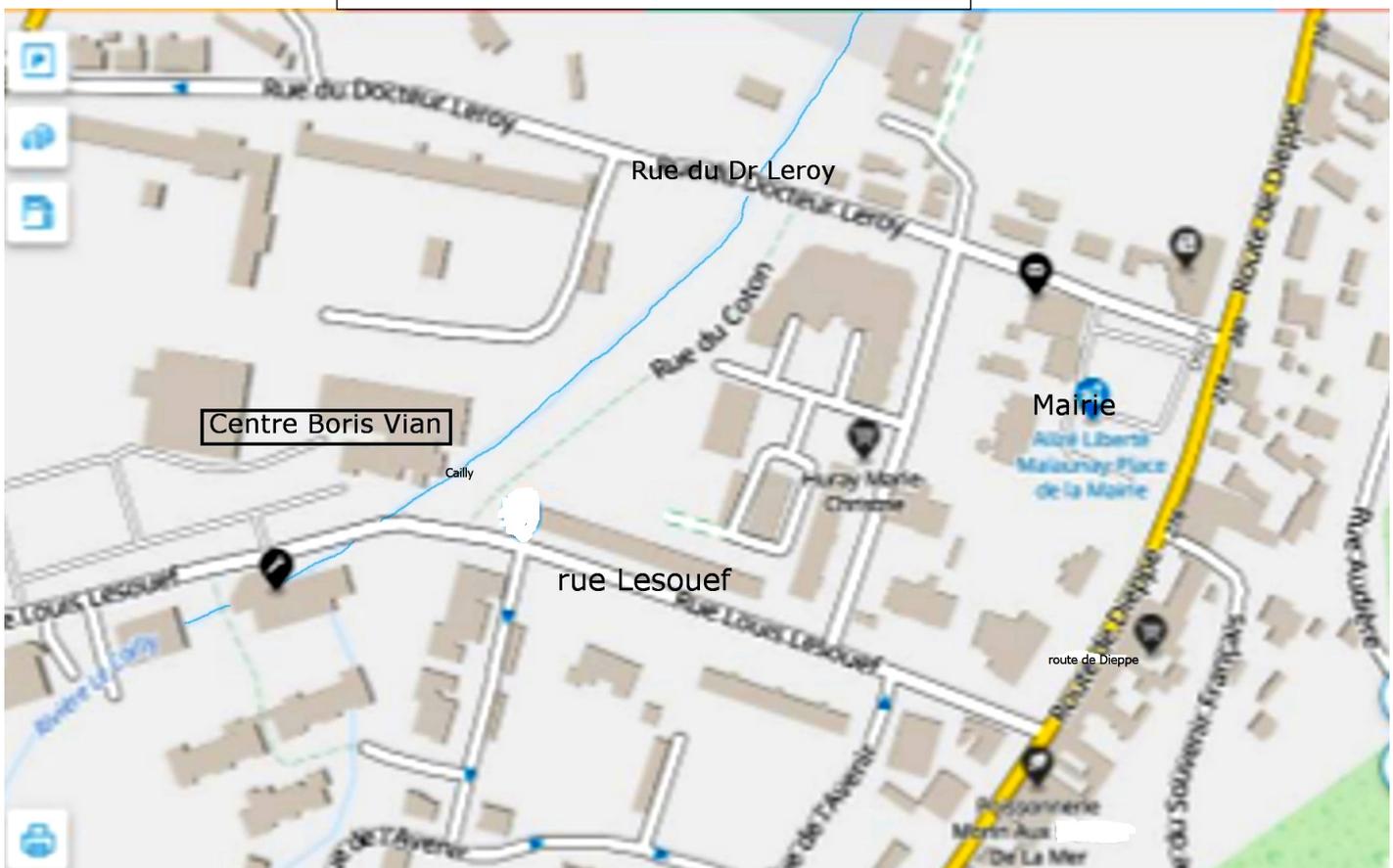
Bonjour,

Comme annoncé précédemment, CGT, FSU et Solidaires souhaitent mener un travail unitaire dans le cadre de l'organisation du 8 mars. En effet, les questions femmes méritent que l'ensemble des forces œuvrant pour plus d'égalité puissent travailler de concert et porter collectivement des actions coordonnées afin de faire de cette journée un moment fort sur notre territoire.

A cette fin, nous vous proposons de nous réunir le **lundi 09 janvier 2023 à 18h30 au local de la FSU76** (4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN).

Bien cordialement,  
L'intersyndicale 76.

Plan d'accès au centre socio-culturel Boris Vian



## ANNEXE F4

### Compte-rendu de la réunion unitaire du 09-01-2023 pour la préparation du 8 mars

Le CA du 4 janvier avait décidé que le **CREAL** irait à cette nouvelle réunion à condition d'avoir envoyé au préalable nos remarques à toutes les organisations ou personnes recevant les mails de la liste unitaire, ce qui a été fait le samedi 7 janvier (cf. **annexe F3**). A noter que ce message n'a suscité aucune réaction par retour de mail.

Ani et moi y avons donc représenté le **CREAL**.

Il y avait 4 personnes du **GAF** qui ont dit faire aussi partie de l'**Assemblée féministe de Rouen** (Elodie et 3 nouvelles) mais aussi une représentante de **NOUS TOUTES** (Alice) et une du **Mouvement du Nid** (Johana) qui n'étaient jamais venues auparavant.

Pour les syndicats, Rachel et Sébastien pour la **CGT**, Morane pour la **FSU** et Clara pour **SOLIDAIRES**. Et Michelle ERNIS pour un collectif Femmes de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Les syndicats ont exprimé leur objectif d'arriver si possible à un appel unitaire et à une manifestation commune le 8 mars. De plus, ils appellent à la grève féministe ce jour-là.

Plus surprenant, le GAF a aussi dit sa « **volonté de cadre unitaire avec appel commun à une manif** » avec cependant des conditions : tête de cortège en « **mixité choisie** » et sécurité de cette tête de cortège assurée aussi en mixité choisie (avant, elles disaient « non mixte », maintenant c'est « en mixité choisie », ce qui se décline en « femmes, hommes trans, personnes intersexes, personnes non-binaires » d'après un de leurs derniers appels). Le GAF appelle aussi à une journée de « **non travail** ».

Je suis intervenue pour dire que la volonté d'unité était positive et pour me réjouir de l'élargissement à **NOUS TOUTES** et au **Mouvement du Nid**.

J'ai rappelé que le **CREAL** n'est pas pour les manifestations non mixtes mais que nous avons cependant accepté l'an dernier, par souci d'unité, que la tête de cortège soit non mixte. Et que nous avons particulièrement mal vécu le fait que le **GAF** ne signe pas l'appel commun à la manifestation alors que nous avons cédé à ses exigences.

Alice de **NOUS TOUTES** a dit que c'était un jeune collectif très renouvelé cette année et qu'elles avaient organisé à 4 la manif du 25 novembre. Elle n'est pas très au fait des relations entre les différentes organisations ni avec les syndicats mais a le souhait de faire mieux et plus unitaire la prochaine fois. **NOUS TOUTES** n'est pas pour la non mixité et considère que les hommes ont leur place pour défendre les Droits des Femmes.

Johana du **NID** a affirmé la volonté de se rassembler.

Rachel a dit que la **CGT** était pour la mixité mais avait accepté l'an dernier la tête de cortège non mixte.

Idem pour **SOLIDAIRES** pour qui la non mixité ne va pas de soi dans certains syndicats mais Clara dit que ce qui a posé le plus de problèmes, c'est que la banderole ne soit pas signée.

Michelle a parlé des actions menées régulièrement à Saint-Etienne sur le marché ou avec des « chaussures rouges » symbolisant les féminicides. Elle pointe le fait que le 8 mars, on sera à 2 mois de l'Armada et de l'arri-

vée massive de prostituées et qu'il faudra s'en préoccuper.

S'en est suivie une discussion sur l'heure de la manif et la forme de la manifestation.

Le 8 mars étant cette année un mercredi, il faut tenir compte du fait que beaucoup de femmes ont un temps partiel pour s'occuper des enfants. Faut-il demander ou pas aux hommes (« aux alliés » dit le **GAF**) de garder les enfants ? Organiser des gardes collectives ? La **FSU** et le **GAF** ont défendu l'idée d'une manif plus familiale où les enfants auraient leur place.

Pour tenir compte de ces éléments et aussi du fait qu'il y aura probablement peu de grévistes, nous avons convenu de faire comme l'an dernier : **appel à se réunir sur le lieu de travail à 15h40** (heure symbolique à partir de laquelle les femmes travaillent pour rien compte tenu des écarts de salaires) **et manif à 17h au Palais-de-Justice**. Celle-ci pourrait comme il y a quelques années être ponctuée par des arrêts et des prises de parole sur plusieurs thèmes (je n'ai rien dit mais je pense que le **CREAL** pourrait intervenir sur les Droits des Femmes dans le monde, notamment en Iran et en Afghanistan, thème où il est possible de parler de laïcité).

Pour l'appel commun, Michelle a proposé de prendre pour base le texte national (qui est en cours d'élaboration) en gardant ce qui fait accord. Je l'ai soutenue en pointant le fait que si plusieurs dizaines d'organisations pouvaient se mettre d'accord au niveau national, je ne voyais pas pourquoi ce ne serait pas possible à Rouen. On s'oriente cependant vers un texte d'appel très court (position défendue par le **GAF**, la **FSU** et **SOLIDAIRES**) : Morane prépare un **projet qui sera envoyé mardi 17 janvier**. Le texte national pourra aussi être utilisé par celles qui le souhaitent.

Pour la banderole, on collera les logos des organisations signataires de l'appel rouennais sur celle de l'an dernier. Enfin, il a été convenu de relancer certaines organisations qui reçoivent déjà les mails : **Planning Familial**, **LDH**, ou d'en rajouter : **CFDT Santé-Sociaux**, **Amnesty**, **Espoir de Femmes** (association de femmes immigrées proche de l'**ASTI**).

Sur la liste unitaire, on pourrait faire état de différentes initiatives autour du 8 mars sans pour autant en être partie prenante.

La prochaine réunion est prévue le **mercredi 1<sup>er</sup> février à 18h30** au local de la **FSU**.

### **BILAN pour le CREAL**

Personne n'a parlé du mail envoyé avant la réunion. Mais celle-ci ne s'est pas trop mal passée.

Compte-tenu de l'ambiance plutôt positive, on n'a pas parlé de « règles de fonctionnement » mais l'attitude du **GAF** pour le 8 mars dernier a été rappelée.

Les propositions d'élargissement du collectif étaient déjà effectives avec **NOUS TOUTES** et **Le Nid** et d'autres contacts doivent être pris.

Il me semble qu'il aurait été dommage que le **CREAL** ne participe pas à cette réunion.

Reste à voir si le **GAF** maintiendra ce cap « unitaire » ou si elles nous referont le même coup que l'an dernier...

**Catherine DUMONT**

## **STATUTS DU CREAL76 (article 1 à 9)**

**Article 1er :** Il est fondé entre les adhérent-e-s aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre **CREAL76 (Comité de Réflexion Et d'Action Laïque 76)**

### **Article 2 : Buts**

Cette association a pour but :

- de rassembler et mobiliser celles et ceux
  - qui conçoivent la Laïcité comme un principe politique fondamental d'une société démocratique
  - qui jugent nécessaire de mener les réflexions et les actions pour défendre la Laïcité et le Service Public
  - qui sont attaché-e-s au respect de la liberté de conscience
  - qui rejettent tout système social, politique, philosophique, contraires à l'autonomie de la personne humaine, comme le racisme, le totalitarisme, le sexisme, la volonté d'imposer des dogmes à la société ou aux individus, la toute-puissance de l'argent
- d'entreprendre toutes les démarches et actions y compris juridiques entrant dans le cadre des buts ci-dessus définis et en premier lieu en matière de financement et de subventionnement - quelle qu'en soit l'origine - des établissements publics ou privés
  - de rechercher et favoriser les convergences et les actions communes avec les associations et les organisations qui poursuivent des buts similaires.

### **Article 3 : Siège social**

Le siège social est fixé à la Mairie, place de la Laïcité, 76770 Malaunay.

### **Article 4 : Composition**

L'association se compose de ses adhérents-e-s. Le cas échéant, une association dont l'action et la réflexion laïques sont les buts principaux peut être adhérente : celle-ci ne dispose alors que d'une seule voix.

### **Article 5 : Adhésion**

Toute adhésion à l'association doit être agréée par le Conseil d'Administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'adhésions présentées.

### **Article 6 : Les membres**

Sont adhérent-e-s ceux et celles qui sont en accord avec les présents statuts et ont versé la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

### **Article 7 : Radiation**

La qualité d'adhérent-e se perd par:

1. la démission
2. le décès
3. la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour le non-respect de l'article 6 des statuts ; l'intéressé-e informé-e par lettre recommandée avec A/R peut interjeter recours et être entendu-e par le CA qui statue.

### **Article 8 : Les ressources**

Les ressources de l'association comprennent:

1. le montant des cotisations de ses adhérent-e-s
2. les aides financières, matérielles ou en personnel attribuées par les collectivités nationales, régionales ou territoriales
3. les recettes propres réalisées à l'occasion des manifestations qu'elle organise et de ses propres activités
4. tout produit autorisé par la loi.

### **Article 9 : Conseil d'administration et Bureau**

L'association est dirigée par un Conseil d'administration comportant entre neuf et quinze membres élus pour trois années par l'Assemblée Générale statutaire.

**Les membres sortants sont rééligibles. Les deux premières années, une partie du CA, au plus près du tiers, est tirée au sort comme sortante. En cas de défection d'un membre, le Conseil pourvoit à son remplacement jusqu'à la prochaine AG.**

Le Conseil d'administration élit un Bureau parmi ses membres.

Celui-ci met en œuvre les décisions des AG ordinaires ou extraordinaires et du Conseil d'Administration qui dirige l'association. Sous sa responsabilité, peut être publié un bulletin de liaison dont il désigne alors le Directeur de publication. Le Bureau se réunit en tant que de besoin.

Ce Bureau est composé de :

- Un-e président-e
- Un-e vice-président-e
- Un-e secrétaire
- Un-e secrétaire adjoint-e
- Un-e trésorier-e
- Un-e trésorier-e adjoint-e

Tout-e adhérent-e du CREAL76 peut participer aux réunions du Conseil d'Administration, sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut créer des commissions dont les responsables qu'il désigne sont associés à ses réunions et à ses travaux.

Le Conseil d'Administration peut inviter à ses réunions et travaux toute personne extérieure compétente dans la réalisation des buts de l'association.